

Matrice Tâche compétence s		<u>C1</u> <u>AP1</u> -5	<u>C2</u> <u>AP1</u> -2-4	<u>C3</u> <u>AP1</u> -3-5	<u>C4</u> <u>AP1</u> -2-4	<u>C5</u> <u>AP1</u> -5	<u>C6</u> <u>AP</u> 1	<u>C7</u> <u>AP</u> 1	<u>C8</u> <u>AP1</u> -4-5	<u>C9</u> <u>AP1</u> -4	<u>C10</u> <u>AP1</u> -4-5	<u>C11</u> <u>AP</u> 1	<u>C12</u> <u>AP2</u> -3-5	<u>C13</u> <u>AP3</u> -4-5
A1 Préparation (A2,A3, A4)	<u>T1-</u> <u>1</u>	<u>1</u>		<u>1</u>							<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	
	<u>T1-</u> <u>2</u>	<u>1</u>									<u>1</u>		<u>1</u>	
	<u>T1-</u> <u>3</u>		<u>1</u>								2	<u>1</u>	2	
	<u>T1-</u> <u>4</u>	<u>1</u>	<u>1</u>								2		2	
A2 Réalisation	<u>T2-</u> <u>1</u>		<u>1</u>								2			
	<u>T2-</u> <u>2</u>		2		<u>1</u>	<u>1</u>					2	2		
	<u>T2-</u> <u>3</u>		2		<u>1</u>	<u>1</u>					2	2		
	<u>T2-</u> <u>4</u>		<u>1</u>								2		<u>1</u>	
	<u>T2-</u> <u>5</u>		<u>1</u>								2		<u>1</u>	
	<u>T2-</u> <u>6</u>		<u>1</u>		<u>1</u>						2			
A3 Mise en service	<u>T3-</u> <u>1</u>		2			<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	2	2	2			
	<u>T3-</u> <u>2</u>		2			<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	2	2	2			
A4 Maintenance	<u>T4-</u> <u>1</u>		2			<u>1</u>		<u>1</u>		<u>1</u>	2			
	<u>T4-</u> <u>2</u>		<u>1</u>			<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	2			
A5 Communication	<u>T5-</u> <u>1</u>										<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	2
	<u>T5-</u> <u>2</u>										2		<u>1</u>	<u>1</u>
	<u>T5-</u> <u>3</u>	2									2	2	2	<u>1</u>
Compétences et attitudes professionnelle s		<u>C1</u> <u>AP1</u> -5	<u>C2</u> <u>AP1</u> -2-4	<u>C3</u> <u>AP1</u> -3-5	<u>C4</u> <u>AP1</u> -2-4	<u>C5</u> <u>AP1</u> -5	<u>C6</u> <u>AP</u> 1	<u>C7</u> <u>AP</u> 1	<u>C8</u> <u>AP1</u> -4-5	<u>C9</u> <u>AP1</u> -4	<u>C10</u> <u>AP1</u> -4-5	<u>C11</u> <u>AP</u> 1	<u>C12</u> <u>AP2</u> -3-5	<u>C13</u> <u>AP3</u> -4-5
Certification des compétences		<u>E2</u>	<u>E31</u>	<u>E2</u>	<u>E31</u>	<u>E32</u>	<u>E32</u>	<u>E32</u>	<u>E33</u>	<u>E33</u>	<u>E2</u>	<u>E2</u>	<u>E31</u>	<u>E32</u>



Relation activités, tâches, compétences, connaissances, attitudes professionnelles, Certifications

COMPÉTENCE C1 : Analyser les conditions de l'opération et son contexte

Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 1-1 : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple T 1-2 : rechercher et expliciter les informations relatives aux opérations et aux conditions d'exécution T 1-4 : répartir les tâches en fonction des habilitations, des certifications des équipiers et du planning des autres intervenants	Secteurs d'activité Bâtiments Industrie 3ème secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle ou simulée sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossiers 1 et 3 Outils numériques spécifiques du métier (logiciels de schémas, de calculs, ...) Compétences internes et externes (bureau d'étude, fournisseurs/distributeurs, ...)	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Communication Attitudes professionnelles AP1 : faire preuve de rigueur et de précision AP5 : faire preuve d'analyse critique	Les informations nécessaires sont recueillies Les contraintes techniques et d'exécution sont repérées Les contraintes liées à l'efficacité énergétique sont repérées Les risques professionnels sont évalués Les mesures de prévention de santé et sécurité au travail sont proposées Les contraintes environnementales sont recensées Les interactions avec les autres intervenants sont repérées Les habilitations et certifications nécessaires à l'opération sont identifiées

COMPÉTENCE C2 : Organiser l'opération dans son contexte			
Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 1-3 : vérifier et compléter si nécessaire la liste des matériels, équipements et outillages nécessaires aux opérations T 1-4 : répartir les tâches en fonction des habilitations, des certifications des équipiers et du planning des autres intervenants T 2-1 : organiser le poste de travail T 2-4 : gérer les activités de son équipe T 2-5 : coordonner son activité par rapport à celles des autres intervenants T 2-6 : mener son activité de manière éco-responsable T 4-2 : réaliser une opération de dépannage	Secteurs d'activité Bâtiments Industrie 3ème secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossiers 1, 2 et 3 Outils numériques spécifiques du métier (logiciel planification, agenda partagé ...) Compétences internes et externes (bureau d'étude, fabricants/distributeurs, ...)	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Communication Attitudes professionnelles AP1 : faire preuve de rigueur et de précision AP2 : faire preuve d'esprit d'équipe AP4 : faire preuve d'initiative	Après inventaire, les matériels, équipements et outillages manquants sont listés Le bon d'approvisionnement ou bon de commande est complété Les tâches sont réparties en fonction des habilitations et des certifications des électriciens affectés La répartition des tâches prend en compte l'avancement des autres intervenants Les activités sont organisées de manière chronologique Les contraintes propres au poste de travail y compris environnementales sont prises en compte Les activités sont (ré)organisées en fonction des aléas (techniques, organisationnels, ...) Les règles de santé et de sécurité au travail sont respectées Le poste de travail est organisé avec ergonomie Le poste de travail est approvisionné en matériels, équipements et outillages Le lieu d'activité est restitué quotidiennement propre et en ordre

COMPÉTENCE C3 : Définir une installation à l'aide de solutions préétablies

Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 1-1 : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple	Secteurs d'activité Bâtiments Industrie 3^{ème} secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle ou simulée sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossier 1 Outils numériques spécifiques du métier (logiciels de schémas, de calculs ...) Compétences internes et externes (bureau d'étude, fabricants/distributeurs, ...)	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Grandeurs électriques mécaniques et dimensionnelles Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Communication Attitudes professionnelles AP1 : faire preuve de rigueur et de précision AP3 : faire preuve de curiosité et d'écoute AP5 : faire preuve d'analyse critique	Le dossier technique des opérations est constitué et complet La solution technique proposée répond au besoin du client et elle est pertinente La solution technique proposée intègre les enjeux d'efficacité énergétique

COMPÉTENCE C4 : Réaliser une installation de manière éco-responsable

Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 2-2 : implanter, poser, installer les matériels électriques T 2-3 : câbler, raccorder les matériels électriques T 2-6 : mener son activité de manière éco-responsable	Secteurs d'activité bâtiments industrie 3ème secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossiers 1, 2 et 3 Outillage, consommable, équipements...	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Grandeurs électriques mécaniques et dimensionnelles Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Attitudes professionnelles AP1 : faire preuve de rigueur et de précision AP2 : faire preuve d'esprit d'équipe AP4 : faire preuve d'initiative	- Les matériels sont posés conformément aux prescriptions et règles de l'art - Le façonnage est réalisé conformément aux prescriptions et règles de l'art - Les câblages et les raccordements sont réalisés conformément aux prescriptions et règles de l'art - Les adaptations techniques nécessaires sont réalisées - Les réalisations respectent les contraintes liées à l'efficacité énergétique - Les autocontrôles sont réalisés et les fiches d'autocontrôles sont complétées - Les déchets sont triés et évacués de manière sélective - Le consommable est utilisé sans gaspillage - Les règles de santé et de sécurité au travail sont respectées - Les procédures de respect de l'environnement des lieux et des biens sont appliquées

COMPÉTENCE C5 : Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation

Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 2-2 : implanter, poser, installer les matériels électriques T 2-3 : câbler, raccorder les matériels électriques T 3-1 : réaliser les vérifications, les réglages, les paramétrages, les essais nécessaires à la mise en service de l'installation T 3-2 : participer à la réception technique et aux levées de réserves de l'installation T 4-1 : réaliser une opération de maintenance préventive T 4-2 : réaliser une opération de dépannage	Secteurs d'activité Bâtiments Industrie 3^{ème} secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossiers 1, 2 et 3 Appareils de mesures Outils numériques spécifiques	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Grandeurs électriques mécaniques et dimensionnelles Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Attitudes professionnelles AP1 : faire preuve de rigueur et de précision AP5 : faire preuve d'analyse critique	Les contrôles (visuels, caractéristiques ...) sont réalisés Les mesures (électriques, dimensionnelles, ...) sont réalisées Les mesures liées à l'efficacité énergétique sont réalisées Les essais adaptés sont réalisés Les grandeurs contrôlées sont correctement interprétées au regard des prescriptions Les règles de santé et de sécurité au travail sont respectées



COMPÉTENCE C6 : Régler, paramétrer les matériels de l'installation			
Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 3-1 : réaliser les vérifications, les réglages, les paramétrages, les essais nécessaires à la mise en service de l'installation T 3-2 : participer à la réception technique et aux levées de réserves de l'installation T 4-2 : réaliser une opération de dépannage	Secteurs d'activité Bâtiments Industrie 3^{ème} secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossiers 1, 2 et 3 Outils numériques spécifiques du métier (interface de paramétrage, ...) Compétences internes et externes (bureau d'étude, fabricants/distributeurs, ...)	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Grandeurs électriques mécaniques et dimensionnelles Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Attitudes professionnelles AP1 : faire preuve de rigueur et de précision	Les réglages sont réalisés conformément aux prescriptions Les réglages prennent en compte l'efficacité énergétique Les paramétrages guidés sont réalisés conformément aux prescriptions Les règles de santé et de sécurité au travail sont respectées



COMPÉTENCE C7 : Valider le fonctionnement de l'installation

Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 3-1 : réaliser les vérifications, les réglages, les paramétrages, les essais nécessaires à la mise en service de l'installation T 3-2 : participer à la réception technique et aux levées de réserves de l'installation T 4-1 : réaliser une opération de maintenance préventive T 4-2 : réaliser une opération de dépannage	Secteurs d'activité Bâtiments Industrie 3^{ème} secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossiers 1, 2 et 3	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Grandeurs électriques mécaniques et dimensionnelles Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Attitudes professionnelles AP1 : faire preuve de rigueur et de précision	L'installation est mise en fonctionnement conformément aux prescriptions Le fonctionnement est conforme aux spécifications du cahier des charges (y compris celles liées à l'efficacité énergétique) Les opérations nécessaires à la levée de réserves sont faites Les règles de santé et de sécurité au travail sont respectées

COMPÉTENCE C8 : Diagnostiquer un dysfonctionnement

Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 4-2 : réaliser une opération de dépannage	Secteurs d'activité Bâtiments Industrie 3 ^{ème} secteur au choix	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Grandeurs électriques mécaniques et dimensionnelles Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Diagnostic	Les informations relatives au dysfonctionnement sont analysées Le fonctionnement de l'installation est analysé Le diagnostic est posé Le diagnostic est pertinent et complet Les règles de santé et de sécurité au travail sont respectées
	Éléments d'environnement Situation réelle sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossiers 1, 2 et 3 Outils numériques (module de dialogue homme/machine...) Compétences internes et externes (bureau d'étude, fabricants/distributeurs, ...)	Attitudes professionnelles AP1 : faire preuve de rigueur et de précision AP4 : faire preuve d'initiative AP5 : faire preuve d'analyse critique	



COMPÉTENCE C9 : Remplacer un matériel électrique

Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 4-1 : réaliser une opération de maintenance préventive T 4-2 : réaliser une opération de dépannage	Secteurs d'activité Bâtiments industrie 3ème secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossiers 1, 2 et 3 Outils numériques spécifiques du métier Compétences internes et externes (bureau d'étude, fabricants/distributeurs ...)	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Grandeurs électriques mécaniques et dimensionnelles Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Attitudes professionnelles AP1 : faire preuve de rigueur et de précision AP4 : faire preuve d'initiative	Le matériel électrique à remplacer est identifié Le matériel électrique à remplacer est correctement déposé Le matériel électrique de remplacement est correctement choisi Le matériel électrique de remplacement est correctement installé Le fonctionnement est vérifié après rétablissement des énergies Les règles de santé et de sécurité au travail sont respectées



COMPÉTENCE C10 : Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel			
Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 1-1 : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple T 1-2 : rechercher et expliquer les informations relatives aux opérations et aux conditions d'exécution T 5-1 : participer à la mise à jour du dossier technique de l'installation T 5-2 : échanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe	Secteurs d'activité Bâtiments Industrie 3^{ème} secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle ou simulée de tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossier 1, 2 et 3 Applications numériques Supports de communication	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Communication Attitudes professionnelles AP1 : faire preuve de rigueur et de précision AP4 : faire preuve d'initiative AP5 : faire preuve d'analyse critique	Les applications numériques (logiciels* de représentation graphique, de dimensionnement, de chiffrage, ...) sont exploitées avec pertinence La recherche d'information est faite avec pertinence Les moyens et outils de communication numériques sont exploités avec pertinence Les moyens et outils de communication sont exploités de manière éthique et responsable * : les logiciels sont « simples à utiliser »



COMPÉTENCE C11 : Compléter les documents liés aux opérations			
Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 1-1 : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple T 1-3 : vérifier et compléter si nécessaire la liste des matériels, équipements et outillages nécessaires aux opérations T 5-1 : participer à la mise à jour du dossier technique de l'installation	Secteurs d'activité Bâtiments Industrie 3^{ème} secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle ou simulée sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossier 1, 2 et 3 Outils numériques spécifiques du métier (logiciels de schémas, de calculs, ...)	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Communication Attitudes professionnelles AP1 : faire preuve de rigueur et de précision	Les documents à compléter sont identifiés Les informations nécessaires sont identifiées Les documents sont complétés ou modifiés correctement

COMPÉTENCE C12 : Communiquer entre professionnels sur l'opération

Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 1-1 : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple T 1-2 : rechercher et expliciter les informations relatives aux opérations et aux conditions d'exécution T 2-4 : gérer les activités de son équipe T 2-5 : coordonner son activité par rapport à celles des autres intervenants T 5-1 : participer à la mise à jour du dossier technique de l'installation T 5-2 : échanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe	Secteurs d'activité Bâtiments Industrie 3ème secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossier 1, 2 et 3 Outils numériques spécifiques du métier (logiciels de schémas, de calculs ...) Compétences internes et externes (bureau d'étude, fournisseurs/distributeur s)	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Grandeurs électriques mécaniques et dimensionnelles Ressources et outils professionnels Qualité - sécurité - environnement Communication Attitudes professionnelles AP2 : faire preuve d'esprit d'équipe AP3 : faire preuve de curiosité et d'écoute AP5 : faire preuve d'analyse critique	Les informations nécessaires à la communication (les contraintes des autres intervenants, les aléas rencontrés, les consignes de la hiérarchie, la préparation de la réunion de chantier ...) sont identifiées Les contraintes techniques sont expliquées Les choix technologiques sont argumentés Les choix économiques sont expliqués Les contraintes techniques liées à la performance énergétique de l'installation sont expliquées L'état d'avancement de l'opération est justifié Les difficultés sont remontées à la hiérarchie

COMPÉTENCE C13 : Communiquer avec le client/usager sur l'opération

Principales tâches mobilisant la compétence	Conditions de réalisation	Principales connaissances et attitudes professionnelles associées	Critères d'évaluation de la compétence
T 5-2 : échanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe T 5-3 : conseiller le client, lui proposer une prestation complémentaire, une modification ou une amélioration	Secteurs d'activité Bâtiments Industrie 3^{ème} secteur au choix Éléments d'environnement Situation réelle sur tout ou partie d'une installation Ressources disponibles Dossier 1 (technique) Dossier 3 (santé et sécurité au travail ; environnement) Outils numériques spécifiques du métier (logiciels de schémas, de calculs, ...) Compétences internes et externes (bureau d'étude, fournisseurs/distributeur s)	Connaissances Chaîne d'énergie Chaîne d'information Qualité - sécurité - environnement Communication Attitudes professionnelles AP3 : faire preuve de curiosité et d'écoute AP4 : faire preuve d'initiative AP5 : faire preuve d'analyse critique	Les besoins du client sont collectés Les contraintes techniques d'utilisation et de performances énergétiques de l'installation sont expliquées Les usages et le fonctionnement de l'installation sont maîtrisés par le client/l'utilisateur Les choix technologiques et économiques sont expliqués L'état d'avancement de l'opération et ses contraintes sont expliqués Les prestations complémentaires sont expliquées La satisfaction client est collectée

Baccalauréat professionnel Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et		3						
Sous-épreuve E11	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E12	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et	1h	CCF	
Sciences physiques et chimiques								
E2 : Préparation d'une opération	U2	3	CCF		Ponctuel écrit et	3h	CCF	
E3 : Épreuve prenant en compte la		11						
Sous-épreuve E31	U31	4	CCF		Ponctuel	8h	CCF	
Sous-épreuve E32	U32	3	CCF		Ponctuel	4h	CCF	
Sous-épreuve E33	U33	2	CCF		Ponctuel	3h	CCF	
Sous-épreuve E34	U34	1	Ponctuel	2h	Ponctuel	2h	CCF	
Sous-épreuve E35	U35	1	Ponctuel	2h	Ponctuel	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel	20min	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire géographie, enseignement moral et		5						
Sous épreuve E51	U51	2,5	Ponctuel	2h30	Ponctuel	2h30	CCF	
Sous épreuve E52	U52	2,5	Ponctuel	2h	Ponctuel	2h	CCF	
Histoire, géographie et			écrit		écrit			
E6 : Épreuve d'arts appliqués et	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une à deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20mn, dont 5 minutes de préparation.

Définition du livret de suivi d'acquisition des compétences

Ce livret individuel est obligatoire pour tous les candidats évalués en mode Contrôle en Cours de Formation (CCF). Il est recommandé pour les candidats évalués en mode ponctuel car il constitue un outil de pilotage pédagogique de la formation. Il rend l'apprenant acteur de son parcours de formation. Il est souhaitable de le proposer sous forme numérique.

Objectifs :

- Assurer la traçabilité du niveau de performance des apprenants sur les critères d'évaluation de chaque compétence
- Assurer la traçabilité de l'évolution du niveau de maîtrise des compétences
- Permettre d'établir des bilans intermédiaires d'acquisition des compétences
- Positionner le candidat dans le cadre des épreuves certificatives évaluées en mode CCF

Contenus :

- Descriptifs des activités de formation en centre précisant : les activités et les tâches professionnelles de référence
- Évaluations des activités de formation en centre précisant : les compétences évaluées, les critères d'évaluation retenus et les indicateurs de réussite propres à la situation de formation
- Bilans entreprise comportant l'évaluation des compétences mobilisées lors des différents temps de formation en entreprise. Ces bilans sont complétés conjointement par le tuteur en entreprise et le professeur d'enseignement professionnel à l'occasion d'une visite en entreprise, en présence de l'apprenant. Ils prennent appui sur les fiches activités en entreprise issues du portfolio « activités en entreprise » de l'apprenant
- Tableau de bord des compétences de l'apprenant décrivant graphiquement l'évolution du niveau d'acquisition de chacune des compétences
- Bilans intermédiaires de compétences formalisés

Utilisation :

- L'équipe pédagogique renseigne les descriptifs et les évaluations des activités de formation tout au long du parcours.
- Un bilan intermédiaire de compétences, préparé et formalisé par l'ensemble de l'équipe pédagogique d'enseignement professionnel, donne lieu à un entretien de 15 minutes maximum. Il est réalisé deux fois par an en présence de l'apprenant et par un représentant de cette équipe pédagogique. Le positionnement sur chaque compétence est communiqué à l'apprenant.
- Quand l'équipe pédagogique de l'enseignement professionnel juge que le candidat est prêt, elle réalise un bilan terminal de compétences qui prend appui sur le dernier bilan.

intermédiaire réalisé. Le bilan terminal permet un positionnement final et une proposition de note pour les candidats évalués en mode CCF.

Définition du portfolio « activités en entreprise »

Ce portfolio est obligatoire pour tous les candidats évalués en mode Contrôle en Cours de Formation (CCF). Il est recommandé pour les candidats évalués en mode ponctuel, car il constitue un outil d'explicitation des activités menées en entreprise. Il est souhaitable de le proposer sous forme numérique.

Objectifs :

- Rendre compte des activités exercées en entreprise
- Développer l'analyse du candidat sur ses activités
- Permettre d'établir les « bilans entreprise » inclus dans le livret de suivi d'acquisition des compétences
- Communiquer un bilan à l'entreprise

Contenus :

- Fiches activités entreprise permettant au candidat de rendre compte de son activité. Elles précisent l'activité et son contexte (types d'opération, secteur d'activité). L'apprenant y développe une analyse sur ses pratiques selon plusieurs axes : réussites, aléas, difficultés, niveau d'autonomie, niveau de responsabilité, attitudes professionnelles, ...

Utilisation :

- L'apprenant complète autant de fiches que d'activités auxquelles il a participé.
- Ces fiches sont à la disposition de l'équipe pédagogique et sont archivées durant tout le cycle de formation.
- Ces fiches contribuent à l'individualisation du parcours de formation (complémentarité formation en centre / formation en entreprise) et à la définition d'objectifs complémentaires sur l'ensemble des périodes en entreprise (Cf. annexes pédagogiques des conventions).
- Ces fiches servent de point d'appui aux « bilans entreprise » renseignés conjointement par le tuteur et le professeur d'enseignement professionnel à l'occasion d'une visite en entreprise, et en présence de l'apprenant.
- Ces fiches peuvent être transmises à l'entreprise pour rendre compte des activités exercées pendant la période.

Épreuve E2**Préparation d'une opération**

Coefficient : 3

U2

1. FINALITÉ ET OBJECTIF DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve E2 a pour objet de valider tout ou partie des compétences :

C1 - Analyser les conditions de l'opération et son contexte

C3 - Définir une installation ou un équipement à l'aide de solutions préétablies

C10 - Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel

C11 - Compléter les documents liés aux opérations

Les **critères d'évaluation** sont ceux définis dans le référentiel de certification. L'évaluation du candidat sur ces critères s'appuie sur des **indicateurs de réussite** propres à chaque situation professionnelle.

2. CONTENU DE L'ÉPREUVE :

Les activités menées dans le cadre de cette épreuve sont réalisées dans le centre de formation et/ou dans l'entreprise pour les candidats qui relèvent du Contrôle en Cours de Formation, sur le plateau technique du centre d'examen pour les autres candidats.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d'activité, éléments d'environnement, ressources disponibles). Les compétences intègrent les connaissances et les attitudes professionnelles associées.

A travers le questionnaire proposé, le candidat prépare une opération (de réalisation, de livraison ou de dépannage) avant son exécution. Par conséquent, il est amené à :

- analyser les conditions de l'opération et son contexte, en recueillant des informations, en repérant les contraintes techniques et celles liées à l'efficacité énergétique, en évaluant les risques professionnels et en proposant des mesures de prévention, en repérant les contraintes environnementales et les interactions avec les autres intervenants,
- définir une installation à l'aide de solutions préétablies, en constituant le dossier technique et en proposant des solutions techniques préétablies qui intègrent l'efficacité énergétique,
- exploiter des outils numériques dans le contexte professionnel,
- compléter des documents liés aux opérations en rassemblant les informations nécessaires.

Nature de l'activité professionnelle de référence :

Elle correspond à tout ou partie des tâches professionnelles des activités A1 et A5 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences évaluées	Principales activités et tâches associées
C1 - Analyser les conditions de l'opération et son contexte C3 - Définir une installation ou un équipement à l'aide de solutions préétablies C10 - Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel C11 - Compléter les documents liés aux opérations	A1 : préparation
	T 1-1 : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple T 1-2 : rechercher et expliquer les informations relatives aux opérations et aux conditions d'exécution T 1-3 : vérifier et compléter si nécessaire la liste des matériels, équipements et outillages nécessaires aux opérations T 1-4 : répartir les tâches en fonction des habilitations, des certifications des équipiers et du planning des autres intervenants
	A5 : communication
	T 5-1 : participer à la mise à jour du dossier technique de l'installation

On notera que pour effectuer les tâches demandées, d'autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne seront évaluées dans cette épreuve.

Afin de répondre au questionnement, le candidat aura à sa disposition des **ressources numériques et des logiciels ou applications professionnelles**.

3. MODES D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE :

3.1 Mode Contrôle en Cours de Formation

L'évaluation s'appuie sur le livret de suivi d'acquisition des compétences qui recense les compétences visées par l'épreuve, évaluées en centre de formation et/ou en entreprise.

La commission de certification examine le parcours du candidat décrit dans le livret de suivi d'acquisition des compétences pour arrêter une proposition de note. Cette commission est composée d'au moins deux professeurs d'enseignement professionnel ayant encadré le candidat dans son parcours de formation et d'un professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Son absence sera alors compensée par la présence d'un autre enseignant.

Modalités de notation :

Des bilans intermédiaires de compétences, réalisés deux fois par an par l'ensemble de l'équipe pédagogique d'enseignement professionnel, donnent lieu à un entretien de 15 minutes maximum. Les entretiens sont menés en présence de l'apprenant, par un représentant de cette équipe pédagogique. Chaque bilan intermédiaire est formalisé.

A l'issue d'un bilan intermédiaire et de son entretien, si l'équipe pédagogique constate que le candidat est prêt, elle réunit la commission de certification. La commission de certification positionne le candidat sur son niveau de maîtrise des compétences C1, C3, C10 et C11 et propose la note pour l'épreuve E2 à l'aide de la grille nationale d'évaluation publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

A l'issue de la réunion de la commission de certification, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du livret de suivi d'acquisition des compétences,
- des bilans intermédiaires formalisés d'acquisition des compétences,
- de la grille nationale d'évaluation, qui sera transmise au jury académique de délibération.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

L'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la filière veille au bon déroulement de l'examen et plus particulièrement à la conformité des situations de formation retenues pour la certification, lors d'une réunion annuelle académique de suivi.

3.2 Mode ponctuel

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve écrite et pratique d'une durée de **3 heures**.

Elle se déroule sur le plateau technique du centre d'examen et permet l'évaluation des compétences C1, C3, C10 et C11. Elle est conforme aux éléments définis dans le paragraphe 2 (contenu de l'épreuve). Le sujet de l'évaluation est élaboré sous le contrôle de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la filière.

La notation de l'épreuve s'obtient à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) dans chaque questionnement sont repérée(s).

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel qui n'a pas encadré le candidat lors de sa formation,
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant).

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve,
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat,
- de la fiche d'évaluation comportant la note.

Ce dossier est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur.

Épreuve E3**Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel****Coefficient : 11****Unités U31 – U32 – U33 – U34 – U35**

Cette épreuve est constituée de cinq sous-épreuves :

- E31 : Réalisation d'une installation
- E32 : Livraison d'une installation
- E33 : Dépannage d'une installation
- E34 : Economie - Gestion
- E35 : Prévention Santé Environnement

Sous-épreuve E31**Réalisation d'une installation****Coefficient : 4****U31****1. FINALITÉ ET OBJECTIF DE LA SOUS-ÉPREUVE :**

La sous-épreuve E31 a pour objet de valider tout ou partie des compétences :

- C2 : Organiser l'opération dans son contexte
- C4 : Réaliser une installation de manière éco-responsable
- C12 : Communiquer entre professionnels sur l'opération

Les **critères d'évaluation** sont ceux définis dans le référentiel de certification. L'évaluation du candidat sur ces critères s'appuie sur des **indicateurs de réussite** propres à chaque situation professionnelle.

2. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE :

Les activités menées dans le cadre de cette sous-épreuve sont réalisées dans le centre de formation et/ou dans l'entreprise pour les candidats qui relèvent du Contrôle en Cours de Formation, sur le plateau technique du centre d'examen pour les autres candidats.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d'activité, éléments d'environnement, ressources disponibles). Les compétences intègrent les connaissances et les attitudes professionnelles associées.

A travers le questionnaire proposé, le candidat mène une opération de réalisation d'une installation. Par conséquent, il est amené à :

- lister les outillages, compléter le bon d'approvisionnement, répartir les tâches en fonction des habilitations et en tenant compte des autres intervenants,
- organiser les activités et le poste de travail en tenant compte des aléas,
- poser, façonner, câbler, raccorder, adapter des matériels électriques,
- respecter les contraintes liées à l'efficacité énergétique,
- s'autocontrôler
- respecter les règles de la santé et sécurité au travail et respecter l'environnement,
- nettoyer le lieu de l'activité et trier les déchets,
- communiquer entre professionnels en expliquant les contraintes techniques, les choix économiques, les choix technologiques et les contraintes de performance énergétique,
- justifier l'état d'avancement de l'opération et remonter les difficultés à la hiérarchie.

Nature de l'activité professionnelle de référence :

Elle correspond à tout ou partie des tâches professionnelles des activités A1, A2 et A5 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences évaluées	Principales activités tâches associées
C2 : organiser l'opération dans son contexte C4 : réaliser une installation de manière éco-responsable C12 : communiquer entre professionnels sur l'opération	A1 : préparation
	T 1-1 : prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple. T 1-2 : rechercher et expliquer les informations relatives aux opérations et aux conditions d'exécution T 1-3 : vérifier et compléter si nécessaire la liste des matériels,
	A2 : réalisation
	T 2-1 : organiser le poste de travail T 2-2 : implanter, poser, installer les matériels électriques T 2-3 : câbler, raccorder les matériels électriques T 2-4 : gérer les activités de son équipe
	A5 : communication
	T 5-1 : participer à la mise à jour du dossier technique de l'installation T 5-2 : échanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe

On notera que pour effectuer les tâches demandées, d'autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne seront évaluées dans cette sous-épreuve.

3. MODES D'ÉVALUATION DE LA SOUS-ÉPREUVE :

3.1 Mode Contrôle en Cours de Formation

L'évaluation s'appuie sur le livret de suivi d'acquisition des compétences qui recense les compétences visées par la sous-épreuve, évaluées en centre de formation et/ou en entreprise.

La commission de certification examine le parcours du candidat décrit dans le livret de suivi d'acquisition des compétences pour arrêter une proposition de note. Cette commission est composée d'au moins deux professeurs d'enseignement professionnel ayant encadré le candidat dans son parcours de formation et d'un professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de la sous-épreuve. Son absence sera alors compensée par la présence d'un autre enseignant.

Modalités de notation :

Des bilans intermédiaires de compétences, réalisés deux fois par an par l'ensemble de l'équipe pédagogique d'enseignement professionnel, donnent lieu à un entretien de 15 minutes maximum. Les entretiens sont menés en présence de l'apprenant, par un représentant de cette équipe pédagogique. Chaque bilan intermédiaire est formalisé.

A l'issue d'un bilan intermédiaire et de son entretien, si l'équipe pédagogique constate que le candidat est prêt, elle réunit la commission de certification. La commission de certification positionne le candidat sur son niveau de maîtrise des compétences C2, C4 et C12 et propose la note pour la sous-épreuve E31 à l'aide de la grille nationale d'évaluation publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

A l'issue de la réunion de la commission de certification, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du livret de suivi d'acquisition des compétences,
- des bilans intermédiaires formalisés d'acquisition des compétences,
- de la grille nationale d'évaluation, qui sera transmise au jury académique de délibération.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

L'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la filière veille au bon déroulement de l'examen et plus particulièrement à la conformité des situations de formation retenues pour la certification, lors d'une réunion annuelle académique de suivi.

3.2 Mode ponctuel :

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve pratique d'une durée de **8 heures**.

Elle se déroule sur le plateau technique du centre d'examen et permet l'évaluation des compétences C2, C4 et C12. Elle est conforme aux éléments définis dans le paragraphe 2 (contenu de l'épreuve). Le sujet de l'évaluation est élaboré sous le contrôle de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la filière.

La notation de l'épreuve s'obtient à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) dans chaque questionnement sont repérée(s).

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel qui n'a pas encadré le candidat lors de sa formation,
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant).

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve,
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat,
- de la fiche d'évaluation comportant la note.

Ce dossier est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur.

Sous-épreuve E32**Livraison d'une installation**

Coefficient : 3

U32

1. FINALITÉ ET OBJECTIF DE LA SOUS-ÉPREUVE :

La sous-épreuve E32 a pour objet de valider tout ou partie des compétences :

C5 : Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation

C6 : Régler, paramétrer les matériels de l'installation

C7 : Valider le fonctionnement de l'installation

C13 : Communiquer avec le client/usager sur l'opération

Les **critères d'évaluation** sont ceux définis dans le référentiel de certification. L'évaluation du candidat sur ces critères s'appuie sur des **indicateurs de réussite** propres à chaque situation professionnelle.

2. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE :

Les activités menées dans le cadre de cette sous-épreuve sont réalisées dans le centre de formation et/ou dans l'entreprise pour les candidats qui relèvent du Contrôle en Cours de Formation, sur le plateau technique du centre d'examen pour les autres candidats.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d'activité, éléments d'environnement, ressources disponibles). Les compétences intègrent les connaissances et les attitudes professionnelles associées.

A travers le questionnaire proposé, le candidat réalise une opération de livraison d'une installation. Par conséquent, il est amené à :

- réaliser des mesures, des contrôles, des essais,
- interpréter les grandeurs mesurées,
- réaliser des réglages, des paramétrages, en tenant compte de la performance énergétique,
- mettre en fonctionnement l'installation conformément au cahier des charges,
- lever les réserves,
- respecter les règles de santé et sécurité au travail,
- collecter la satisfaction et les besoins du client,
- expliquer les choix technologiques, le fonctionnement de l'installation, les contraintes techniques,
- proposer des prestations complémentaires.

Nature de l'activité professionnelle de référence :

Elle correspond à tout ou partie des tâches professionnelles des activités A3 et A5 du référentiel des activités professionnelles.



Compétences évaluées	Principales activités et tâches associées
C5 : Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation C6 : Régler, paramétrer les matériels de l'installation C7 : Valider le fonctionnement de l'installation C13 : Communiquer avec le client/usager sur l'opération	A3 : mise en service
	T 3-1 : réaliser les vérifications, les réglages, les paramétrages, les essais nécessaires à la mise en service de l'installation T 3-2 : participer à la réception technique et aux levées de réserves de l'installation
	A5 : communication
	T 5-2 : échanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe T 5-3 : conseiller le client, lui proposer une prestation complémentaire, une modification ou une amélioration

On notera que pour effectuer les tâches demandées, d'autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne seront évaluées dans cette sous-épreuve.

3. MODES D'ÉVALUATION DE LA SOUS-ÉPREUVE :

L'évaluation s'appuie sur le livret de suivi d'acquisition des compétences qui recense les compétences visées par la sous-épreuve, évaluées en centre de formation et/ou en entreprise.

La commission de certification examine le parcours du candidat décrit dans le livret de suivi d'acquisition des compétences pour arrêter une proposition de note. Cette commission est composée d'au moins deux professeurs d'enseignement professionnel ayant encadré le candidat dans son parcours de formation et d'un professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de la sous-épreuve. Son absence sera alors compensée par la présence d'un autre enseignant.

Modalités de notation :

Des bilans intermédiaires de compétences, réalisés deux fois par an par l'ensemble de l'équipe pédagogique d'enseignement professionnel, donnent lieu à un entretien de 15 minutes maximum. Les entretiens sont menés en présence de l'apprenant, par un représentant de cette équipe pédagogique. Chaque bilan intermédiaire est formalisé.

A l'issue d'un bilan intermédiaire et de son entretien, si l'équipe pédagogique constate que le candidat est prêt, elle réunit la commission de certification. La commission de certification positionne le candidat sur son niveau de maîtrise des compétences C5, C6, C7 et C13 et propose la note pour la sous-épreuve E32 à l'aide de la grille nationale d'évaluation publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.



A l'issue de la réunion de la commission de certification, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du livret de suivi d'acquisition des compétences,
- des bilans intermédiaires formalisés d'acquisition des compétences,
- de la grille nationale d'évaluation, qui sera transmise au jury académique de délibération.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

L'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la filière veille au bon déroulement de l'examen et plus particulièrement à la conformité des situations de formation retenues pour la certification, lors d'une réunion annuelle académique de suivi.

3.2 Mode ponctuel :

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve pratique d'une durée de **4 heures**.

Elle se déroule sur le plateau technique du centre d'examen et permet l'évaluation des compétences C5, C6, C7 et C13. Elle est conforme aux éléments définis dans le paragraphe 2 (contenu de la sous-épreuve). Le sujet de l'évaluation est élaboré sous le contrôle de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la filière.

La notation de la sous-épreuve s'obtient à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) dans chaque questionnement sont repérée(s).

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel qui n'a pas encadré le candidat lors de sa formation,
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant).

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve,
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat,
- de la fiche d'évaluation comportant la note.

Ce dossier est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur.

Sous-épreuve E33**Dépannage d'une installation**

Coefficient : 2

U33

1. FINALITÉ ET OBJECTIF DE LA SOUS-ÉPREUVE :

La sous-épreuve E33 a pour objet de valider tout ou partie des compétences décrites ci-dessous :

C8 : Diagnostiquer un dysfonctionnement

C9 : Remplacer un matériel électrique

Les **critères d'évaluation** sont ceux définis dans le référentiel de certification. L'évaluation du candidat sur ces critères s'appuie sur des **indicateurs de réussite** propres à chaque situation professionnelle.

2. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE :

Les activités menées dans le cadre de cette sous-épreuve sont réalisées dans le centre de formation et/ou dans l'entreprise pour les candidats qui relèvent du Contrôle en Cours de Formation, sur le plateau technique du centre d'examen pour les autres candidats.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation (secteurs d'activité, éléments d'environnement, ressources disponibles). Les compétences intègrent les connaissances et les attitudes professionnelles associées.

A travers le questionnaire proposé, le candidat réalise une opération de dépannage. Par conséquent, il est amené à :

- analyser le fonctionnement de l'installation et les informations relatives au dysfonctionnement,
- poser un diagnostic pertinent et complet,
- identifier, déposer et remplacer le matériel électrique défectueux,
- vérifier le bon fonctionnement après l'opération,
- respecter les règles de santé et sécurité au travail.

Nature de l'activité professionnelle de référence :

Elle correspond plus particulièrement à une tâche professionnelle de l'activité A4 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences évaluées	Principales activités et tâches associées
C8 : Diagnostiquer un dysfonctionnement	A4 : maintenance
	T 4-2 : réaliser une opération de dépannage

On notera que pour effectuer la tâche demandée, d'autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne seront évaluées dans cette sous-épreuve.

3. MODES D'ÉVALUATION DE LA SOUS-ÉPREUVE :

3.1 Mode Contrôle en Cours de Formation

L'évaluation s'appuie sur le livret de suivi d'acquisition des compétences qui recense les compétences visées par la sous-épreuve, évaluées en centre de formation et/ou en entreprise.

La commission de certification examine le parcours du candidat décrit dans le livret de suivi d'acquisition des compétences pour arrêter une proposition de note. Cette commission est composée d'au moins deux professeurs d'enseignement professionnel ayant encadré le candidat dans son parcours de formation et d'un professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de la sous-épreuve. Son absence sera alors compensée par la présence d'un autre enseignant.

Modalités de notation :

Des bilans intermédiaires de compétences, réalisés deux fois par an par l'ensemble de l'équipe pédagogique d'enseignement professionnel, donnent lieu à un entretien de 15 minutes maximum. Les entretiens sont menés en présence de l'apprenant, par un représentant de cette équipe pédagogique. Chaque bilan intermédiaire est formalisé.

A l'issue d'un bilan intermédiaire et de son entretien, si l'équipe pédagogique constate que le candidat est prêt, elle réunit la commission de certification. La commission de certification positionne le candidat sur son niveau de maîtrise des compétences C8 et C9 et propose la note pour la sous-épreuve E33 à l'aide de la grille nationale d'évaluation publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

A l'issue de la réunion de la commission de certification, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du livret de suivi d'acquisition des compétences,
- des bilans intermédiaires formalisés d'acquisition des compétences,
- de la grille nationale d'évaluation, qui sera transmise au jury académique de délibération.

Le dossier complet est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique dans le centre de formation selon la réglementation en vigueur.

L'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la filière veille au bon déroulement de l'examen et plus particulièrement à la conformité des situations de formation retenues pour la certification, lors d'une réunion annuelle académique de suivi.

3.2 Mode ponctuel :

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve pratique d'une durée de **3 heures**.

Elle se déroule sur le plateau technique du centre d'examen et permet l'évaluation des compétences C8 et C9. Elle est conforme aux éléments définis dans le paragraphe 2 (contenu de la sous-épreuve). Le sujet de l'évaluation est élaboré sous le contrôle de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la filière.

La notation de l'épreuve s'obtient à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) dans chaque questionnement sont repérée(s).

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant du domaine professionnel qui n'a pas encadré le candidat lors de sa formation,
- un professionnel (ou à défaut, un autre enseignant).

A l'issue de l'évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier composé :

- du sujet relatif à l'épreuve,
- de l'ensemble des documents produits ou complétés par le candidat,
- de la fiche d'évaluation comportant la note.

Ce dossier est tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur

